

Le Vendredi 19 février 2016

Mmes et Mrs les Conseillers Municipaux

Destinataires : Conseil Municipal

### **CONVOCATION**

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui se tiendra en mairie le :

**Jeudi 25 FEVRIER 2016 à 20 h 30**

Objet de la séance :

- Sortie du SMBAA
- Bail location avec la boule joyeuse
- DETR – Modification délibération
- Investissement : ouverture de crédit avant vote du budget primitif
- Questions diverses.

Le Maire,

Christian SIMONOT

<b>REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
<b>SÉANCE du 25 FEVRIER 2016</b>	
Date de la convocation : 19 FEVRIER 2016	Nombre de membres en exercice : 11
Date affichage : 19 FEVRIER 2016	Nombre de membres présents : 10
	Nombre de votants : 10
	Nombre de procurations : 0
<i>L'an deux mil seize, le vingt-cinq février à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Rillé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Rillé, sous la présidence de Monsieur Christian SIMONOT</i>	<b>Présents</b> : Christian SIMONOT, Anne GODIER, Bénédicte SLONINA Florence CROCHARD, Xavier DUPONT, Jean Pierre HUET, Florence ROGER, Nicole VENEL David FOSTIER, Ghislaine MONCHATRE, Mme VENEL Nicole.
<b>Secrétaire de séance</b> : Ghislaine Monchâtre	<b>Absent(s)</b> : José GRUWE
	<b>Absents représentés</b> :
<b>1- SORTIE DU SMBAA</b>	
<b>D/2016-05</b>	

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents (SMBAA) est un syndicat mixte ouvert, régi par les dispositions des articles L.5721-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Ces dispositions ne fixent pas de procédure de retrait des membres. Par conséquent, il convient de se reporter aux règles prévues par les statuts du SMBAA.

Les statuts du SMBAA ne contiennent pas de dispositions spécifiques au retrait d'un membre. Toutefois, l'article 13 des statuts du SMBAA dispose que « *les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical* ».

Le conseil municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » :

- **Demande d'accepter le retrait** de notre commune du Syndicat mixte du bassin de l'Authion et de ses affluents.
- **Demande d'accepter l'intégration** à venir de notre commune au Syndicat intercommunal d'aménagement des cours d'eau du bassin de l'Authion.

**2- Bail locatif avec l'association de la Boule Joyeuse****D/2016-06**

Lors du conseil municipal du 26 novembre, il avait été décidé de prendre contact avec un notaire pour faire établir un acte authentique concernant la location à l'association « la boule joyeuse » de la salle de bar et du jeu de boule de Fort.

Après échange, il est décidé d'établir un acte sous seing privé directement entre les parties pour une durée de 12 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** le Maire à établir l'acte et convoquer les parties pour signature.

**3- DETR – ANNULE ET REMPLACE délib D2015-62****D/2016-07**

Le Conseil municipal,

Vu l'article L 2334-33 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la restructuration et mise aux normes de la salle socio-culturelle rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Entendu l'exposé de M. SIMONOT Christian, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter au titre de la DETR 2016 une subvention au taux le plus large possible pour l'opération citée ci-dessus :

**1 ère tranche** : Travaux de mise aux normes et de toiture : **286 177 €**

**4- FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL D/2016-08**

Le Conseil municipal,

Vu la circulaire du Préfet d'Indre et Loire en date du 22 février 2016,

Considérant que la restructuration et mise aux normes de la salle socio-culturelle rentre dans la catégorie d'investissements pouvant bénéficier de la dotation de fonds de soutien à l'investissement public local.

Entendu l'exposé de M. SIMONOT Christian, Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter au titre de la dotation pour le soutien à l'investissement public local une subvention au taux le plus large possible pour l'opération citée ci-dessus :

**1 ère tranche** : Travaux de mise aux normes et de toiture : **286 177 €**

**5- Investissements – ouverture de crédits avant vote du budget primitif D/2016-09**

L'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que lorsque le budget n'a pas été voté, l'exécutif de la collectivité peut engager, liquider et mandater, en matière d'investissement, les dépenses dans la limite d'un quart des crédits inscrits dans section d'investissement du budget de l'exercice précédent (dépenses totales, déductions faites de celles inscrites aux chapitres 020, 16 et 18).

Afin d'exercer ce droit, l'exécutif doit y avoir été autorisé par délibération de l'assemblée. Celle-ci doit également préciser le montant et l'affectation des crédits utilisés.

Les crédits ainsi ouverts, affectés aux différentes opérations d'investissement, retracées ci-dessous seront à inscrire au Budget Primitif 2016.

*Rappel : Crédits ouverts en 2015 sur les opérations d'investissements : 176 441 € soit 25 % = 44 110 € (Etant précisé qu'il n'est pas obligatoire d'affecter cette somme en totalité).*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, par 10 voix :

➤ **D'affecter la somme de 7 000 € aux opérations suivantes :**

Opération 27 compte 21318 – boule de fort – achat d'alarme :	2 500 €
Compte 21752 Installation de voirie – panneau de signalisation :	500 €
Compte 21312 – Bâtiment scolaire – réfection plomberie et électricité :	4 000 €

### **Questions diverses/ Informations**

- RPI : La fermeture de classe a été confirmée par l'inspection académique qui souhaite fermer la dernière classe à COURCELLES DE TOURAINE. Cependant, le comité syndical du RPI a pouvoir de décider du lieu de fermeture. Après débat et vote, la fermeture de classe est décidée à pour Channay afin de conserver la classe de COURCELLES DE TOURAINE.

#### **Points sur les animations à venir :**

- Chasse aux œufs organisée le samedi 26 mars prochain au pré des marmots de 14 h 30 à 15 h 30. Une chasse pour les petits de 1 à 5 ans, et un parcours sportif pour les enfants de 6 à 11 ans. Cette journée est organisée en collaboration avec les enfants participant aux TAP (confection d'œufs pour la chasse) et l'école de RILLE (prêt de matériel sportif).
- L'organisation du 13 juillet se prépare, il a déjà été réservé le chapiteau et la structure gonflable pour les enfants. Nous recherchons une solution de restauration.
- L'association HAPPY GOSPEL de Fontevraud composée d'une vingtaine de chanteurs est retenue pour l'animation prévue le samedi 24 septembre à l'église. Un spectacle de Gospel d'une heure et demie sera proposé gratuitement par la commune.

Fin de séance : 22 h 30

<b>RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 25 FEVRIER 2016</b>				
<b>N° délibération</b>	<b>Nomenclature « Actes »</b>		<b>Objet de la délibération</b>	<b>Page</b>
	<b>Code</b>	<b>Thème</b>		
<b>D/2016-05</b>	8.8	Domaine et compétences par thème – environnement	Sortie du SMBAA	10
<b>D/2016-06</b>	3.3	Domaine et patrimoine – locations	Bail locatif avec la boule joyeuse	11
<b>D/2016-07</b>	7.5	Finances Locales - subventions	DETR annule et remplace	11
<b>D/2016-08</b>	7.5	Finances Locales - subventions	Fonds de soutien à l'investissement public local	12
<b>D/2016-09</b>	7.1	Finances locales – décisions budgétaires	Investissement : ouverture de crédit avant vote du BP	12

Les membres du conseil municipal attestent avoir participé à la réunion du conseil municipal du 25 FEVRIER en mairie de RILLE, avoir pris part au vote et pu consulter le registre des délibérations

<b>EMARGEMENTS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>	
<b>SEANCE DU 25 FEVRIER 2016</b>	
Monsieur Christian SIMONOT, Maire	Madame Anne GODIER, 1 <sup>ère</sup> adjointe au maire
Madame Bénédicte SLONINA, 2 <sup>ème</sup> adjointe au maire	Madame Florence CROCHARD, 3 <sup>ème</sup> adjointe au maire
Monsieur Xavier DUPONT, conseiller municipal	Monsieur David FOSTIER, conseiller municipal
Monsieur José GRUWE, conseiller municipal <b>ABSENT</b>	Monsieur Jean-Pierre HUET, conseiller municipal
Madame Ghislaine MONCHATRE, conseillère municipale	Madame Florence ROGER, conseillère municipale
Madame Nicole VENEL, conseillère municipale	